

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2026
COMMUNE DE VAGNEY

La réunion a débuté le 7 septembre 2026 à 20h00 sous la présidence du Maire, Monsieur HOUOT Didier.

Membres présents :

Madame AUBERT Emmanuelle - Adjointe
Madame BENARD Marie-Danièle - Conseillère municipale
Madame BERNARD Alicia - Conseillère municipale
Madame CLAUDE Karine - Adjointe
Monsieur CLEUVENOT-DUC Valentin - Conseiller municipal
Monsieur CUNY Philippe - Adjoint
Monsieur DESPREZ Nicolas - Conseiller municipal
Monsieur DUC Dominique - Conseiller municipal
Madame GASSER-MANGEOT Aurélie - Adjointe
Monsieur HOUOT Didier - Maire
Madame JUNG Sylvaine - Conseillère municipale
Madame LABAYS Laurence - Conseillère municipale
Monsieur LANGLOIS Willy - Conseiller municipal
Monsieur MESDAG Jean-François - Conseiller municipal
Madame PARIS Audrey - Conseillère municipale
Monsieur PHILIPPE Jean-Michel - Conseiller municipal
Monsieur PIQUEE Yannick - Adjoint
Madame ROBERT Dorine - Adjointe
Monsieur ROHR Michaël - Adjoint
Monsieur SINIGAGLIA Pascal - Conseiller municipal
Madame TRUFFIN Cathy - Conseillère municipale
Monsieur VINCENT Ludovic - Adjoint

Membres absents représentés :

Madame COLLIN Murielle - Conseillère municipale Pouvoir donné à Mme TRUFFIN Cathy -
Conseillère municipale
Madame MOUGEL Marie-Lucie - Conseillère municipale Pouvoir donné à M HOUOT Didier -
Maire
Monsieur NOSAL Antoine - Conseiller municipal Pouvoir donné à Mme BERNARD Alicia -
Conseillère municipale

Membres absents :

Madame GROSJEAN Marie-Agnès - Conseillère municipale
Monsieur PIERRE Kevin - Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Madame AUBERT Emmanuelle

Le quorum (plus de la moitié des 27 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Procès-verbal du 06 juillet 2026
- Compte-rendu des délégations du conseil municipal au Maire
- Convocation du conseil municipal du 07 septembre 2026
 - 1) Finances – Budget principal – Décision modificative budgétaire n°3.
 - 2) Finances – Budget chaufferie – Décision modificative budgétaire n°1.

- 3) Personnel – Astreinte bâtiments – Additif.
- 4) Personnel – Convention de mise à disposition de personnel avec la CC des Hautes Vosges – Avenant n°1 : Monsieur le Maire propose de retirer ce point car les éléments de la part de la communauté de communes n'ont pas encore été reçus.
- 5) Marchés publics – Groupement de commande travaux rue de la tâche – Avenant n°2.
- 6) Intercommunalité – Demande d'adhésions de collectivités au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale.
- 7) Intercommunalité – Présentation du rapport d'activité 2025 du Syndicat départemental d'électricité des Vosges.
- 8) Forêt – Prorogation de l'aménagement forestier de VAGNEY et demande de bénéficier de l'article L. 122-7 du code forestier.
- 9) Forêt – Proposition d'adjonctions de terrains boisés au régime forestier.
- 10) Domaines – Autorisation de signature d'une convention de travaux en terrain privé avec Madame Agnès CAYRE.
- 11) Chaufferie – Avenant à la police d'abonnement avec la Communauté de Communes des Hautes-Vosges pour la piscine intercommunale.

-Questions diverses

Procès-verbal du 6 juillet 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026.

25 voix pour

Compte-rendu des délégations du conseil municipal au Maire

- Exercice du droit de préemption urbain : Monsieur le Maire donne lecture des ventes situées dans le champ d'application du droit de préemption urbain et informe le conseil municipal qu'il n'a pas été fait usage de cette prérogative.
- Devis et contrats divers : Monsieur le Maire et Monsieur PIQUÉE font état des devis signés :

Entreprise	Désignation	Date	Montant (€ TTC)
SIGNAUX GIROD	Signalétique	11/08/2026	1 903.94
	Signalétique	26/06/2026	801.84
ADEQUAT	Meuble rangement maternelle	18/02/2026	706.54
IDEX	Raccordement maison de santé	27/04/2026	38 539.19
EURL SEBASTIEN GERARD ELEC	DAD Ecole perce neige	30/06/2026	4 920.00
VOSGIFLAM	Corps de chauffe chaudière bois camping du Mettey	22/06/2026	1 764.86
ENEDIS	Dévolement maison de santé	21/05/2026	4 338.84
PETITJEAN	Broyeur branches	15/04/2026	9 000.00
SVS	Serrure anti panique chaufferie	28/07/2026	3424.10
KALYSSE	Cloison sanitaire garderie	20/03/2026	859.27
BARTH LAURENT	Peinture Manabel	02/08/2026	3 024.00
MANUTAN COLLECTIVITES	Mobilier Ecole maternelle	03/07/2026	5 125.20
BARTH LAURENT	Peinture portes coupe feu écoles	10/08/2026	960.00
VHM	Canalisation poteaux incendie	22/07/2026	3 729.31
TOUSSAINT	Produits ménagers	23/07/2026	3 168.24

- Notification et signature des marchés de travaux de la maison de santé pluridisciplinaire : Monsieur PIQUÉE informe le conseil municipal des marchés de travaux passés pour le projet de maison de santé pluridisciplinaires :

N° Lot	Désignation	Entreprise attributaire	Montant (€ TTC)
1	Terrassement – VRD	Peduzzi TP	261 669,13 €
2	Gros-œuvre	Delaître SA SCOP	140 944,85 €
3	Charpente bois	Passiv'Home Construction SAS	158 250,66 €
4	Couverture bardage zingueries	SARL Valence	209 406,31 €
5	Menuiseries extérieures	Menuiserie Couval SAS	87 696,00 €
6	Plâtrerie faux plafonds isolation	SAS Gonsolin	194 746,40 €
7	Menuiseries intérieures	SARL Menuiserie Joly	94 412,64 €
8	Revêtements de sols faïences	SAS Europ Revêtements	62 356,67 €
9	Peintures intérieures	OVA SAS	35 820,50 €
10	Chauffage ventilation plomberie	SARL Goury	226 983,91 €
11	Electricité courants forts et faibles	CEGELEC Vosges Millot SAS	111 444,00 €
12	Mobilier agencement	SARL Menuiserie Joly	51 948,00 €
13	Panneaux photovoltaïques	SAS SODEL	41 412,12 €
/	Dévolement réseau électrique (Hors marché)	Peduzzi TP	2 042,80 €
/	Dévolement et raccordement réseau de chaleur (Hors marché)	Enedis	4 338,84 €
/		Peduzzi TP	6 741,20 €
/		Idex	38 539,19 €
TOTAL	-	-	1 728 753,22 €

Il précise que le montant total des travaux est de 14% inférieur au montant estimé par le maître d'œuvre ce qui prouve d'une bonne consultation financièrement pour la Commune.

- Notification et signature des contrats de prêts pour la maison de santé pluridisciplinaire : Madame CLAUDE informe des contrats de prêts passés pour le financement du projet de maison de santé pluridisciplinaire :
 - Prêt long terme – Crédit Mutuel – 700 000 € - Taux fixe sur 20 ans à 3,90% + 700 € de frais de dossiers.
 - Prêt relais – Banque Française Mutualiste – 1 650 000 € - Taux fixe sur 3 ans renouvelables 2 ans à 3,48% sans frais de dossiers.
- Notification et signature du marché d'assurance dommage ouvrage pour la maison de santé pluridisciplinaire : Monsieur VINCENT informe de la signature d'un marché d'assurance dommage ouvrage pour les travaux de la maison de santé pluridisciplinaire avec la société SMABTP pour 14327,86 € TTC de prime.
- Décision de reconduction des marchés de logiciels communaux Logitud : police municipale et population : Monsieur le Maire informe de la décision de prolonger d'une année les contrats de logiciels avec Logitud jusqu'au 31 décembre 2027.
- Avenants aux contrats d'assurance dommages aux biens et flotte automobile : hausse de 15% des primes annuelles : Monsieur VINCENT informe de la signature d'avenants aux contrats d'assurance avec la société groupama pour les lots dommages aux biens et flotte automobile à raison d'une hausse de 15% de la prime annuelle.
- Résiliation du bail professionnel avec la SISA VINISI (locaux de M. MARQUIS) : Monsieur le Maire informe que, vu que les futurs médecins à venir dans la maison de santé n'ont pas le souhait de s'installer dans un cabinet temporaire mais uniquement dans les futurs locaux, le bail avec la SISA VINISI portant sur l'ancien cabinet du Dr Marquis a été résilié avec effet au 31 octobre 2026.

1242026 - 1) Finances – Budget principal – Décision modificative budgétaire n°3.

Madame l'adjointe aux finances propose au conseil municipal d'adopter une décision modificative budgétaire au budget principal afin de tenir compte de certains ajustements budgétaires ;

- Cessions de matériel supplémentaires 5500 € ;
- Refacturation de frais source privée rue de la tâche 2500 € ;
- Certificats d'économie d'énergie supplémentaires suite au raccordement de bâtiments communaux à la chaufferie bois 66 337,94 € ;
- Versement supplémentaire à l'association « La cabane des sotrés » 30 000 € ;

- Travaux de voirie supplémentaire pour le mur de soutènement route du Haut du Tôt 30 971,08 € ;
- Suppléments de crédits pour les lettres « VAGNEY » à installer place de la Libération 3000 € ;
- Subventions moins importantes pour les travaux rue de la tâche 105 048 € ;
- Subventions moins importantes pour les travaux du gymnase de Zainvillers 4 991 € ;
- Subventions reportées pour les travaux de la Mairie 46 000 € ;
- Diminution de dépenses au titre de l'assurance dommage ouvrages de la maison de santé 35 672,14 € ;
- Report des crédits pour les travaux de la mairie au budget 2027 110 000 €.

Le projet de décision modificative est donc le suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap./Articles	Fonction	Désignation	Depenses	Observations
811		Charges à caractère général	45 572,14	
011	6162	020 Assurance obligatoire dommage construction	-35 672,14	Chiffre marché moins important
65		Autres charges de gestion courante	34 991,88	
65	65748	4221 Autres personnes de droit privé	30 000,00	Rallonge budgétaire périscolaire
023		Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	-25 489,92	
023	023	01 Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	-25 489,92	Equilibre
TOTAL			-31 162,06	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
2601		Voie 2026	33 971,08	
21		Immobilisations corporelles	2 000,00	
21	2188	847 Autres immobilisations corporelles	3 000,00	Lettres VAGNEY place libération
22		Immobilisations en cours	34 971,88	
23	2315	845 Installations, matériel et outillage techniques	30 971,08	Route du Haut du Tôt
2607		Mairie 2026	-110 000,00	
23		Immobilisations en cours	-110 000,00	
23	2313	020 Constructions	-110 000,00	Report travaux 2027
TOTAL			-76 028,92	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap./Articles	Fonction	Désignation	Depenses	Observations
78		Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 500,00	
70	70878	845 Remboursement de frais par des tiers	2 500,00	Contribution source privée rue de la tâche
74		Dons et participations	-100 000,00	
74	748371	01 Dotation d'équipement des territoires ruraux	-100 000,00	Dossier non accordé en 2026 report en 2027
72		Autres produits de gestion courante	66 337,94	
75	75888	020 Autres	66 337,94	CSE raccordements chaufferie
TOTAL			-31 162,06	
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
2601		Voie 2026	-5 048,00	
13		Subventions d'investissement	-4 991,88	
13	1323	845 Département	-5 048,00	Chiffre accordé moins important
2607		Mairie 2026	-46 000,00	
13		Subventions d'investissement	-46 000,00	
13	1323	020 Département	-46 000,00	Report projet 2027
2608		Équipement reporté 2026	-4 991,88	
13		Subventions d'investissement	-4 991,88	
13	1313	321 Département	-4 991,88	Chiffre accordé moins important
021		Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	-25 489,92	
021	021	01 Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	-25 489,92	Equilibre
024		Produits des cessions d'immobilisations	5 500,00	
024	024	01 Produits des cessions d'immobilisations	5 500,00	Vente chargout
TOTAL			-76 028,92	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la décision modificative proposée.

25 voix pour

1252026 - 2) Finances – Budget chaufferie – Décision modificative budgétaire n°1.

Madame l'adjointe aux finances explique que le résultat d'excédent de fonctionnement au R002 du budget primitif annexe 2026 chaufferie est de 103 951,66 €, alors que le chiffre exact figurant au compte financier unique et à l'affectation de résultat était de 103 951,84 € soit 0,18 € d'écart.

Elle propose donc au conseil municipal de voter une décision modificative budgétaire pour corriger cette erreur.

Le projet de décision modificative est donc le suivant :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
002 Résultat de fonctionnement reporté				0,18 €
002 Résultat de fonctionnement reporté				0,18 €
011 Charges à caractère général		0,18 €		
6061 Fournitures non stockables		0,18 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	0,18 €	- €	0,18 €
INVESTISSEMENT				
TOTAL INVESTISSEMENT		- €		- €
TOTAL GENERAL	- €	0,18 €	- €	0,18 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte cette décision modificative.

25 voix pour

1262026 - 3) Personnel – Astreinte bâtiments – Additif.

Madame l'adjointe au personnel rappelle à l'assemblée les délibérations n°138/2022 du 27 juin 2022, n°179/2022 du 20 octobre 2022 et n°130/2024 du 9 décembre 2024 relative à la mise en place d'un service d'astreinte d'exploitation de certains bâtiments municipaux, et indique qu'il convient rectifier les cadres d'emplois concernés.

La délibération précitée est donc reprise en ce sens.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement.

Vu l'arrêté du 03 novembre 2015 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions des personnels affectés au ministère de l'intérieur.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le 09 juin 2022,

Madame l'adjointe au personnel propose d'adopter un régime d'astreintes techniques pour l'utilisation de certains bâtiments municipaux mis à disposition. Elle expose que cette astreinte serait organisée en complément de celles déjà applicables concernant les opérations de viabilité hivernale (période allant du premier week-end à compter du 15 novembre, au premier week-end à compter du 15 mars), ainsi que pour l'astreinte estivale.

La période de roulement est déterminée pour les samedis, dimanches et les jours fériés entre les agents de l'équipe par tableau déterminé à l'avance. Les agents devront être disponibles pour certains impératifs de service : aide à la préparation des manifestations, aide au ménage, visites et état des lieux, interventions techniques urgentes.

Les bâtiments concernés seraient le funérarium, le trait d'union, l'espace Saint-Hubert et la salle polyvalente.

Les emplois concernés au sein des filières technique et animation de la Collectivité sont les suivants : Cadre d'emploi des agents de maîtrise : agent de maîtrise, agent de maîtrise principal.

Cadre d'emploi des adjoints techniques : adjoint technique, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe

Cadre d'emploi des animateurs : animateur, animateur principal 2ème classe, animateur principal 1ère classe.

Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux : rédacteur, rédacteur principal 2ème classe, rédacteur principal 1ère classe.

Cadre d'emploi des adjoints administratifs : adjoint administratif, adjoint administratif principal 2ème classe, adjoint administratif principal 1ère classe.

De manière générale, l'astreinte est liée à un événement imprévu présentant un caractère d'urgence, donc concernant des tâches imprévisibles.

Les montants de l'indemnité d'astreinte due aux agents concernés sont ceux définis à l'article 2 des arrêtés du 14 avril 2015 et du 03 novembre 2015 précités. Ces périodes d'astreintes pourront être assurées par des agents titulaires ou non titulaires.

Les crédits afférents à ce service sont prévus au chapitre 12 du budget primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Adopte la proposition telle que décrite ci-dessus.

Charge Monsieur le Maire d'en assurer le respect et la bonne exécution.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget

La présente délibération abroge les délibérations n° 179/2022 du 20 octobre 2022 et n°130/2024 du 9 décembre 2024.

25 voix pour

4) Personnel – Convention de mise à disposition de personnel avec la CC des Hautes Vosges – Avenant n°1.

Point reporté en l'absence des éléments reçus de la part de la communauté de communes des Hautes Vosges.

25 voix pour

1272026 - 5) Marchés publics – Groupement de commande travaux rue de la tâche – Avenant n°2.

Monsieur l'adjoint aux travaux expose que suite à l'adoption par le conseil municipal, dans sa séance du 11 mai 2026, de l'avenant à la convention de groupement de commandes pour les travaux de la rue de la tâche, il propose au conseil municipal d'adopter un second avenant pour modifier légèrement la répartition financière entre les membres du groupement.

Ainsi, les travaux de préparation d'installation seraient très exactement de 227 463 € HT pour la Commune, et non de 227 494,91 € HT (application au total des travaux de 51,20%).

La répartition resterait inchangée concernant les études de maîtrise d'œuvre, avec l'application d'un taux de 51,20% pour la commune et 48,80% pour la communauté de communes.

Monsieur l'adjoint donne lecture du projet d'avenant joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise la signature de l'avenant ainsi que de toute pièce prise pour son application.

25 voix pour

1282026 - 6) Intercommunalité – Demande d'adhésions de collectivités au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale.

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le conseil municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par :

La Commune de Zincourt – 77 habitants

Le SI du Secteur scolaire de Xertigny – 6 communes membres

Le SIVU de Bellevue – 6 communes membres

Le SIVU scolaire de la Haute Vallée de la Plaine – 6 communes membres

Le RPI Nayemont les Fosses et Pair et Grandrupt – 2 communes participantes

Le Syndicat intercommunal d'Evaux et Ménil – 3 communes membres

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité se prononce,
Pour l'adhésion des collectivités précitées.
Approuve la délibération n°16/2026 du 07 juillet 2026 prise par le Comité syndical du SMIC
25 voix pour

1292026 - 7) Intercommunalité – Présentation du rapport d'activité 2025 du Syndicat départemental d'électricité des Vosges.

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges a récemment adressé à la commune son rapport d'activité 2025.

Il propose au conseil municipal d'étudier ce document et en évoque les principaux éléments d'information, figurant dans un résumé adressé aux membres de l'assemblée, renvoyant à sa consultation intégrale sur demande auprès des services municipaux.

Il expose notamment :

- l'investissement de plus de 15 millions d'euros dans les infrastructures électriques départementales et la réalisation de près de 170 chantiers (enfouissement des réseaux, extensions ou renforcement du réseau, sécurisation et rénovation de l'éclairage public).

- l'adoption d'un programme exceptionnel doté de 4 millions d'euros destiné au remplacement des anciens luminaires par des équipements LED plus performants.

- la signature d'un plan pluri-annuel d'investissements avec Enedis pour 2026-2029.

- l'achèvement du schéma départemental des infrastructures de recharge pour véhicules électriques : 63 bornes installées soit 126 points de recharge.

- l'accompagnement croissant sur l'installation de panneaux photovoltaïques pour les collectivités.

- l'anniversaire des 30 ans du syndicat.

Après en avoir pris connaissance, à l'unanimité, le conseil municipal,

DONNE acte de la communication du rapport d'activité 2025 du Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges.

REND un avis favorable au rapport d'activité 2026 du Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges.
Monsieur le Maire précise que l'intégralité du contenu est disponible sur demande auprès du Directeur Général des Services.

25 voix pour

1302026 - 8) Forêt – Prorogation de l'aménagement forestier de VAGNEY et demande de bénéficiaire de l'article L. 122-7 du code forestier.

Vu le code forestier, notamment ses articles L. 122-7, R. 122-23 et R. 122-24,
Vu l'avis favorable de la commission forêt en date du 16 juillet 2026,

Monsieur l'adjoint à la forêt indique que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet de prorogation, pour les années 2027 et 2028, de l'aménagement forestier de la forêt communale de Vagney, approuvé pour la période 2007-2026 par arrêté préfectoral du 20/03/2007, et ayant fait l'objet d'une modification en 2016, approuvée pour la période 2016-2026 par arrêté préfectoral du 01/06/2017, projet établi par l'Office National des Forêts aux motifs suivants :

La révision de l'aménagement de la forêt communale de Vagney (d'une contenance actuelle de 950,09 ha) ne peut être engagée actuellement en raison du projet de la commune de Vagney de demander l'application du régime forestier à des terrains boisés communaux, pour une surface complémentaire d'environ 74 ha. L'instruction de cette modification importante du périmètre de la forêt nécessite un délai incompatible avec le terme de l'aménagement actuel. La délimitation des surfaces en question est en cours d'achèvement et la finalisation du dossier d'application au régime forestier est prévue courant 2027.

D'autre part, les données d'inventaires des peuplements, en lien avec la réalisation d'un vol LIDAR concernant le Massif vosgien effectué en 2022, doivent faire l'objet d'une actualisation, du fait des parcours en coupes (à caractère sanitaire ou prévus par l'aménagement) intervenus depuis.

Il est nécessaire de différer la révision d'aménagement en 2028 afin d'y intégrer les 74 ha supplémentaires bénéficiant du régime forestier et de pouvoir disposer de données fiables concernant les peuplements sur l'ensemble de la forêt.

Monsieur l'adjoint estime donc que cette prolongation de délai permettrait une mise à jour du futur plan ainsi que l'ajout de parcelles au programme forestier, ce qui nécessite un temps de procédure conséquent.

Vu l'exposé de Monsieur l'adjoint à la forêt, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Émet un AVIS FAVORABLE au projet de prorogation d'aménagement forestier pour les années 2027 et 2028 proposé

Demande aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du Code forestier pour cette prorogation d'aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du Code forestier.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

25 voix pour

1312026 - 9) Forêt – Proposition d'adjonctions de terrains boisés au régime forestier.

Vu les articles L 211.1, L 214.3 et R 214.6 à R 214.9 du code forestier.

Vu les avis favorables de la commission forêt en date du 16 juillet 2026 et du 20 août 2026,

Monsieur l'adjoint à la forêt donne connaissance au conseil municipal d'un projet de demande d'application du régime forestier aux parcelles désignées en annexes de la présente délibération,

Par cette application du régime forestier, ces parcelles, susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution pourront bénéficier d'une gestion durable. Monsieur l'adjoint propose donc une à une les parcelles à retenir pour l'application du régime forestier et celles à exclure dudit régime avec les motifs et circonstances justifiant cet avis défavorable.

Il propose de valider la proposition faite par l'office national des forêts, à l'exception du secteur des Ejols (présence d'un ancien stockage de boues de granit, d'un ancien bail rural et d'un projet futur d'extension de foncier d'entreprise) et du secteur de la vierge (considérant le peu d'arbres résineux présents) ainsi qu'à proximité du camping du Mettey.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- émet un avis favorable à l'application du régime forestier aux parcelles désignées en annexes n°1 et n°2,
- donne pouvoir à Monsieur le maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

25 voix pour

1322026 - 10) Domaines – Autorisation de signature d’une convention de travaux en terrain privé avec Madame Agnès CAYRE

Monsieur l’Adjoint aux terrains expose qu’il est nécessaire de réaliser des travaux de renforcement de la structure du sol en bordure de la route du Haut du Tôt ainsi qu’un talutage sur la parcelle privée cadastrée AP 866, appartenant à Mme CAYRE Agnès.

Afin de fixer les conditions techniques et juridiques, il convient de conclure une convention d’autorisation de création de travaux en terrain privé, avec la propriétaire.

La convention serait conclue pour une durée limitative de vingt ans et renouvelée par tacite reconduction. Monsieur l’adjoint donne lecture du projet joint en annexe de la présente délibération.

Monsieur le Maire précise que cette convention permet un soutènement plutôt qu’un talutage donc des coûts moins importants.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents s’y rapportant.

25 voix pour

1322026 - 11) Chaufferie – Avenant à la police d’abonnement avec la Communauté de Communes des Hautes-Vosges pour la piscine intercommunale

Monsieur l’adjoint à la chaufferie et aux énergies renouvelables propose au conseil municipal d’étudier un projet d’avenant de la police d’abonnement avec la Communauté de Communes des Hautes Vosges au sujet de la piscine de Vagney afin d’interrompre la convention pour la fourniture de chaleur de ce bâtiment pendant la durée des travaux de rénovation.

En effet la piscine intercommunale sera prochainement en travaux de rénovation pour une durée estimée à 24 mois pendant laquelle la piscine sera inoccupée donc sans besoin de chauffage, ce qui nécessite un avenant pour en tenir compte afin d’interrompre la facturation de l’abonnement (terme R2).

Il donne lecture du projet d’avenant constatant l’abaissement de la puissance souscrite à 0kW ; la puissance sera évaluée après les travaux pour ajustement selon les besoins estimés.

Le projet d’avenant est joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil municipal,

Adopte le projet d’avenant joint à la présente délibération,

Autorise M. le Maire à le signer, ainsi que toute pièce nécessaire à son application.

25 voix pour

12) Questions et informations diverses

○ Travaux :

- Maison de santé : les travaux de dévoiement d’électricité et de chauffage démarrent le 14 septembre. Le chantier commence quant à lui le 28 septembre.
- Rue de la tâche : les travaux d’eau et d’assainissement sont achevés, la partie communale va donc commencer (voirie, éclairage public, aménagements de sécurité) et devraient s’achever vers Noël. Actuellement le planning est respecté.
- Gymnase de Zainvillers : les travaux de réfection de la toiture sont terminés.
- Eclairage public : travaux de changement de têtes en LED en cours en régie municipale pour 50 unités rues Michel Collinet et Maréchal de Lattre.
- Travaux Mairie : le dossier d’avant-projet a été présenté par le maître d’œuvre mais un nouveau volet de travaux doit être étudié concernant la sécurité incendie, la commission travaux sera réunie à ce sujet prochainement.

- Agenda :
 - Une réunion d'information sur le voyage seniors aura lieu le 15 septembre à 17h30.
 - Le nettoyage d'automne aura lieu le 10 octobre à 09h15 ce qui est une nouveauté en plus du nettoyage de printemps.
 - La marche rose aura lieu le 11 octobre prochain.
 - Le repas des aînés aura lieu le 18 octobre ce qui nécessite l'aide d'élus municipaux pour organiser l'évènement : installation et service.
 - La visite de l'église pour les journées du patrimoine se tiendra le 19 septembre à 14h et 15h30 il reste quelques places.
 - Le prochain vagney actus sera distribué le week-end des 3 et 4 octobre.
 - Le CMJ voit son mandat s'achever, le renouvellement du prochain mandat se fera dans un second temps. Les jeunes élus se rendront sur la tombe du soldat Pawlak au cimetière américain du Quéquement le 3 octobre.
 - La cérémonie de la libération aura lieu le 4 octobre.
 - Samedi 12 septembre : forum des associations à 14h avec 30 associations.
 - Fête foraine les 26 et 27 septembre.
 - 1^{er} festival d'humour les 13 14 et 15 novembre à l'espace st hubert avec des humoristes locaux.
- Diagnostic voirie municipale – définition d'un groupe de travail : le bureau d'études Demange a commencé à travailler sur ce dossier, un groupe de travail est nécessaire pour les mises à jour nécessaires sur le plan administratif (régime juridique) avant de passer au recensement technique (inventaire). Les volontaires pourront se faire connaître lorsqu'une date de réunion sera proposée. Ce diagnostic permettra de mettre à jour la voirie et en connaître l'état afin d'optimiser les travaux de réparation et engager une programmation pluri-annuelle qui pourrait être moins coûteuse que des marchés annuels successifs.
- Mouvements au sein des services municipaux : Madame l'adjointe au personnel informe de l'arrivée de Pauline SCHIRMER et Franck GIGANT en date du 24 août dernier au sein des services municipaux. La première aura la fonction de responsable du bureau d'étude des services techniques et le second celle de responsable scolaire et périscolaire.
- Proposition de règlement intérieur du conseil municipal pour étude avant vote : Monsieur le Maire informe que le prochain conseil municipal aura pour objectif d'adopter le règlement intérieur de l'assemblée, si bien qu'un projet et un résumé et dores et déjà été adressés aux membres du conseil municipal.
- Courrier de l'établissement français du sang : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciement suite à la collecte du 3 août qui a accueilli 79 donateurs dont 4 nouveaux.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h40.

Vagney, le 14 septembre 2026,

Le Maire,

Didier HOUOT



La secrétaire de séance,

Emmanuelle AUBERT



